

Claude Muller, Bordeaux-III & UMR5610

Clivées, coréférence et relativation.

paru dans: G. Kleiber & N. Le Querler (éds): Traits d'union, Presses Universitaires de Caen, 2002. P. 17-32.

1. Introduction : les clivées, des relatives introduites par un présentatif et construite par extraction ?

La syntaxe des clivées est souvent décrite, de manière informelle, comme une opération transformationnelle (une « extraction » pour Riegel et alii, p.430) associée à une particularité sémantique (l'emphase) associant « un présentatif » -la tournure en « c'est » - à un « relatif ».

- (1) C'est à Paul que Luc a donné le livre
 C'est Luc qui a donné le livre à Paul
 C'est le livre que Luc a donné à Paul

On y associe souvent une autre construction ayant une particularité syntaxique (l'énoncé est disloqué) et à peu près le même sens, la « pseudo-clivée » :

- (2) Celui à qui Luc a donné le livre, c'est Paul
 Celui qui a donné le livre à Paul, c'est Luc
 Ce que Luc a donné à Paul, c'est le livre

Mais comme on le voit ci-dessus, la pseudo-clivée oblige à rajouter du matériel morphologique dans les deux premières phrases. Cette nécessité a généralement conduit à abandonner l'hypothèse que la syntaxe de la clivée soit à dériver de celle des pseudo-clivées, (Akmajian 1970 pour l'anglais), ou même que la clivée soit le résultat d'une transformation (Knowles 1986 pour l'anglais). Pour le français, dans la logique des explications transformationnelles d'antan, M.Gross 1968, p.52, explique la syntaxe des clivées par une « extraction » d'un terme à partir de la phrase *C'est que P*. Cf. aussi Moreau 1976, Gross 1977.

Dans ce qui suit, je vais être amené à m'opposer à presque tous ces points : le terme qui introduit la clivée n'est pas exactement un « présentatif » (si toutefois cette étiquette a un sens précis) ; la subordonnée n'est pas une relative ; enfin, il n'y a pas extraction d'un terme (à mon sens) mais il est vrai que la syntaxe est souvent affaire de présentation.

2. Les trois types de clivées.

On appellera le type en « que »/ « qui » le « type moderne » :

- 3) C'est à Paul que j'ai parlé

Il a existé des clivées sans marque fonctionnelle dans la construction attributive ; on y fera référence en tant que « type ancien » :

- 4) C'est Paul à qui j'ai parlé

Enfin, la construction avec le marquage fonctionnel sur l'attribut et sur le connecteur sera appelé le « type redondant » :

- 5) C'est à Paul à qui j'ai parlé

Bien entendu, la distinction n'est possible qu'avec une marque explicite, comme une préposition. Le type ancien est attesté dès l'ancien français :

- 6) Si s'aperçurent bien que c'estoit Lancelot dont il parloit, qui si saluoit la reine et monseigneur Gauvain (*Artu*, cité par Kunstmann)

On le trouve en français classique :

- 7) C'est votre illustre mère à qui je veux parler
 (Racine, *Athalie*, 858 ; cité par Spillebout, 167)

et sporadiquement¹ en français moderne :

- 8) C'est vous à qui je parle...
Si c'est mon portefeuille dont il s'agit..
C'est votre cœur où j'aspire...(Grevisse §1161, avec cette remarque : « *on dit aussi, mais rarement aujourd'hui...* »)
- 9) Est-ce que ce n'est pas Mme de Guermantes dont vous avez la photographie sur la table ? - Mais si, c'est ma bonne tante. (Proust, *Guermantes* I, 137, Poche)

Le type redondant est également un construction ancienne, attestée en ancien français :

- 10) Biaux doux sire, fait Boorz, ou fu ce dont ou vos avez esté tant em prison et en quel lieu ? (cité par Kunstmann, 284)

et assez fréquente en moyen français et en français classique :

- 11) C'est en ma douleur mesme enquoy je me console (Monchrestien)
C'est à vous à qui je dédie cet ouvrage (Corneille, *Andromède*)
Monsieur, ce n'est pas de cela dont il est question (Molière, *le Médecin malgré lui*) (Spillebout, 166)

Cette construction reste très utilisée en français contemporain avec *dont*:

- 12) C'est d'un cancer de la prostate dont souffre François Mitterand (TF1, Journal de 13h, 16-9-92)

accessoirement avec d'autres pronoms :

- 13) Ce n'est pas à la mort politique d'un homme, c'est à la mort d'un véritable système politique à laquelle nous avons assisté ... (Fr.Info, 17h45, 9-3-93, à propos de Bettino Craxi)

Le type « moderne » est également attesté dès l'ancien français (au 13^e siècle) :

- 14) car a Lancelot fu ce que nos jostames (Lancelot)
Est ce par ire ou par despit,
fet li rois, qu'aler en volez ? (Charrete) -exemples de Kunstmann, p.290.

Il s'est cependant généralisé en français postclassique ; les autres types existent toujours mais sont soit restreints à certaines constructions prépositionnelles, soit marqués sémantiquement et stylistiquement.

3. « C'est » n'est pas un « présentatif » dans les clivées.

La notion de présentatif n'est pas très intéressante mais elle est préférable à celle de gallicisme parfois utilisée en grammaire française (Léard): elle regroupe des prédicats qui peuvent se construire avec un seul argument (à droite) : *voilà, il y a, c'est*, et comportent un lien avec la situation, lien marqué dans la morphologie (*là, y, et le c'*). Dans le cas qui nous intéresse, « c'est » peut introduire des types de phrase sémantiquement et syntaxiquement distincts -en se limitant aux constructions où « c'est » introduit un nom :

- 15) C'est le facteur!
16) C'est la personne dont je vous ai parlé
17) (on entend des cris au-dehors). *Jodelet, qui a regardé:*
"C'est Montfleury qu'on hue!" (E.Rostand, *Cyrano*, I,4).

¹ Il faut différencier les clivées des constructions à présentatif, qui font toujours référence à un contexte antérieur. Par exemple, la phrase suivante n'est pas une clivée, parce que le terme focalisé réfère à la phrase qui précède : *Battez-vous ! C'est l'expérience de Jacques Chirac dont je témoigne* (Bernadette Chirac, dans *Le Monde*, 2-3-01, p.7). Cf. ci-dessous.

Aucun de ces énoncés n'est une clivée. Le terme de "présentatif" peut se justifier ici par une mise en relation avec la situation extralinguistique, ce qui n'est pas le cas dans les clivées (cf. Léard, 1992, p.26). On peut comparer (16) à (18) :

18) C'est de Luc que je vous avais parlé

Cette dernière phrase est une clivée. En se limitant à « c'est », on voit que dans 18, il n'y a pas de fonction de renvoi à la situation antérieure avec « c'est », alors que cette fonction sémantique est présente dans les énoncés (15) à (17).

On notera que la même absence de fonction sémantique de présentatif se retrouve dans la construction souvent discutée :

19) C'est une belle fleur que la rose.

Il y a quelque chose de commun à (18) et (19) : le segment introduit par *que* est la partie thématique de l'énoncé (thème, ou plus exactement sans doute reprise de thème en position finale), annoncée par *ce*, sans référence explicite à la situation.

Une caractéristique fondamentale des clivées, c'est en effet que la partie subordonnée est à comprendre comme thématique et présupposée, alors que la « principale » est rhématique. On sait que cette principale présente une prédication rendant explicite la relation qui s'établit entre une position d'argument de la phrase primitive (celle qui est réalisée partiellement comme une subordonnée) et un terme particulier, dont la clivée pose qu'il est cet argument. Cela en fait nécessairement une expression en opposition avec tout un paradigme possible de termes concurrents : l'une des réalisations de la clivée, c'est la construction contrastive qui oppose le terme choisi à un autre :

18') C'est de Luc, et non de Marie, que je vous avais parlé.

Les constructions (15), (16), (17) fonctionnent de façon différente de (18) : dans les trois cas, le « c'est » réfère à la situation, si bien que le terme à droite de « c'est » présente une fonction structurale unique, celle de complément, même si ce complément est fait lui-même d'un nom et d'une subordonnée –(16), (17). La subordonnée peut être construite pour les raisons habituelles de caractérisation (16) et on a alors affaire à une relative restrictive; en (17), la subordination est plutôt la conséquence indirecte de l'emphatisation d'un des éléments rhématiques, « Montfleury », mais la subordonnée est aussi une relative, non restrictive cette fois. Il est facile de mettre en évidence les différences de (17) d'avec une clivée ; d'abord, il est exclu de voir dans le terme nominal, un élément d'un paradigme :

17') C'est Montfleury, et non Jodelet, qu'on hue !

sans changer radicalement le sens de la construction. Ensuite, une variation fonctionnelle dans la subordonnée montrera l'occurrence d'un vrai connecteur relatif (avec le même contexte) :

17'') (Ce qu'on entend) c'est Montfleury à qui on fait des misères !

Si la marque fonctionnelle était attachée au nom complément de la copule, le sens présentatif disparaîtrait au profit du sens clivé (opposition paradigmatique, pas de référence externe).

17''') C'est à Montfleury qu'on fait des misères !

On voit donc, par opposition, que des constructions non clivées en « c'est » peuvent parfaitement comporter un présentatif sémantique, et s'accompagner d'une relative.

De même, la propriété de manifester une emphase n'est pas caractéristique des clivées. Elle s'applique à toutes les constructions de ce type.

4. Les clivées ne sont pas des relatives.

Le classement des clivées parmi les relatives ne peut s'appuyer, dans le type « moderne », que sur la construction en « qui » du connecteur lorsque le terme complément

correspond au sujet de la subordonnée. Elle s'appuie surtout sur les deux autres types de clivées, le type ancien et le type redondant.

Les clivées à sujet absent du type moderne se construisent avec *qui*:

20) C'est Luc qui est venu

Limitons-nous pour l'instant à la construction la plus usuelle en français moderne : la seule alternance observée est entre « qui » et « que ». Il est à peu près exclu de voir dans les constructions en « que » des relatives, parce que le « pronom » présumé ne subit aucune variation fonctionnelle : il reste tel quel ci-dessus en (3) alors que le terme vide en subordonnée est un complément indirect. D'autre part, ce « que » apparaît dans des constructions sans relative :

21) C'est hier qu'il est venu nous voir

*Hier que je suis venu, ...

22) C'est en forgeant qu'on devient forgeron

23) ?C'est qu'il soit parti que je regrette

24) C'est qu'il soit parti qui me fait problème

La clivée peut en principe sélectionner tout constituant principal de la phrase (sujet, compléments, circonstanciels, adverbes, appositions). Cependant, si le complément de « c'est » est une complétive, la construction est malaisée : cf. ci-dessus, ou inacceptable :

25) *C'est qu'il viendra que j'espère

C'est sa venue que j'espère

Nous pouvons supposer, comme dans d'autres constructions (questions en « qu'est-ce que / qu'est-ce qui », étroitement apparentées aux clivées ; relatives à antécédent sans préposition, relatives imbriquées) que la paire « que/ qui » est une forme de conjonction introduisant une subordonnée incomplète, avec un marquage fonctionnel dans le connecteur permettant de distinguer sujet et non sujet. Cette hypothèse est déjà ancienne (cf. Kayne 1975, M.L. Moreau). Elle permet une solution élégante dans le cas des relatives imbriquées et interrogatives apparentées :

26) L'homme que tu dis *qui* est venu

27) Qui crois-tu *qui* est venu ?

Dans certaines analyses, on distingue entre relatifs (« qui », « que » des clivées à complément direct absent) et une forme de conjonction (Le Goffic, 1993, §157 : « un relateur omni-fonctions »). Dans d'autres analyses, une certaine hésitation est perceptible : Riegel et alii, (en remarque : « on peut traiter « que » comme une conjonction). Idem chez Sandfeld (« le caractère de la proposition relative comme telle s'est en même temps effacé considérablement et dans plusieurs cas elle se rapproche du sens d'une proposition complétive »...).

Si on abandonne l'hypothèse du pronom relatif (pour au moins une partie du type moderne), il reste les autres caractéristiques de ce mode de subordination. On peut voir dans la relative, en termes de typologie (cf. Lehmann), les caractéristiques suivantes :

-il y a une « lacune » dans la subordonnée.

-il y a un pronom particulier renvoyant à cette lacune.

-il y a un lien sémantique particulier avec un terme extérieur à la proposition, ou alors la subordonnée fonctionne non comme une phrase mais comme un terme, dans une construction plus vaste.

-le pronom est placé en tête et accordé fonctionnellement avec la lacune.

Les relatives prépositionnelles du français correspondent à ces caractéristiques, qui ne sont pas toujours toutes observées dans d'autres langues. Les clivées du type moderne s'en distinguent, comme on l'a vu :

-il n'y a pas d'alternance pronominale, et d'ailleurs l'accord fonctionnel se fait avec le terme en position d'antécédent, non avec le connecteur.

En pratique, il se peut qu'il n'y ait pas de pronom particulier, ou pas de lacune, dans la relative, mais une constante subsiste : l'existence d'un lien sémantique à l'antécédent. La relative est une prédication qui s'attache à la caractérisation, essentielle ou accessoire, de son antécédent (et lorsqu'il n'y a pas d'antécédent, elle fonctionne de façon analogue sur un de ses actants : c'est le cas des relatives indépendantes). Or la clivée ne permet pas cette fonction de caractérisation, du moins pour le terme placé avant elle :

-il n'y a pas dans la clivée la fonction de caractérisation de l'antécédent.

Ainsi l'emploi de l'article défini avec l'antécédent de la relative peut être justifié par cette fonction de caractérisation de la relative. Par contre, dans une clivée, l'article défini ne dépend jamais de la partie subordonnée:

28) *C'est de la personne que je vous ai parlé

à comparer avec l'emploi présentatif :

16) C'est la personne dont je vous ai parlé

On remarquera que cette fonction de caractérisation est également absente des clivées à pronom relatif : la phrase ci-dessus ne peut être une clivée du type ancien sur le plan sémantique (du moins si l'article défini de l'antécédent est justifié par la subordonnée).

5. L'hypothèse de l'extraction est à revoir.

Dans le sens restrictif signalé ci-dessus (ceci pour distinguer la clivée de la construction emphatique et des emplois véritablement présentatifs), la clivée est une prédication sur l'identité d'un des arguments d'une prédication. Si on suppose à la prédication première un schéma prédicatif du type : $V(x, y, \dots)$, la clivée signifie :

C'est x, le x tel que $V(x, y, \dots)$

On a pu supposer, du fait de la syntaxe actuelle des clivées, qu'on partait d'une structure en « c'est » sans argument pour obtenir la clivée par « extraction ». Cette analyse ancienne s'inscrivait dans la logique des analyses transformationnelles de années 60, on la retrouve appliquée au français chez M.Gross, 1968, p.52 : *A partir d'une phrase mettant en jeu C'est que P on peut dériver des phrases de la forme générale C'est Syntagme que R.*

(Voir aussi Moreau 1976; Fradin, 1978 ; Akmajian 1970 pour l'anglais). L'opération d'extraction ne se base pas sur une structure de prédication plausible, puisque la justification de l'emploi du verbe *être* se trouve dans l'attribution explicite à tel ou tel terme de la propriété d'être argument dans la phrase. La prédication attributive, supposant un complément particulier au verbe *être*, est donc un élément essentiel de la construction syntaxique. La phrase en *c'est que P* est une phrase à présentatif, dans laquelle « que P » tout entier joue le rôle de terme rhématique, elle ne peut donc être la source de la clivée, qui oppose un terme au reste (le thème) de la structure de base.

6. La clivée vient-elle de la pseudo-clivée ?

S'il n'y a pas d'extraction, la base syntaxique devient très incertaine : comment se relie la prédication « c'est X » au terme qui suit ? La solution la plus plausible est celle d'un « ce » antécédent, mais on rapproche alors inévitablement les clivées des pseudo-clivées :

29) C'est la souris que le chat a mangé(e)

Ce que le chat a mangé, c'est la souris

On retrouve, en somme, une relative, avec une certaine transparence de la structure syntaxique : le « ce » représente en somme l'argument, la partie subordonnée qui est

sémantiquement présupposée, sa caractérisation -sur le mode des restrictives- et le terme complément de « être » en est indépendant.

Il est facile de voir qu'il n'en va pas ainsi ; on ne peut relier :

30) C'est à Paul que Luc a donné le livre

à :

30') *Ce que Luc a donné le livre est à Paul

La pseudo-clivée demande une syntaxe très différente dans ce cas, avec un antécédent classé comme « humain », et une construction de l'attribut sans marque fonctionnelle :

30'') La personne à qui Luc a donné le livre est Paul

Le rapprochement avec la pseudo-clivée est cependant plus plausible avec le type ancien, dans lequel l'attribut est construit directement, et suivi d'une relative ; cela donnerait pour notre exemple :

31) C'est Luc à qui Paul a donné le livre

mais se pose alors le problème de la plausibilité de « ce » comme antécédent de « à qui » :

31') *Ce à qui Paul a donné le livre est Luc

C'est totalement exclu en français moderne, mais peut-être pas en ancien français :

32) Es tu ço ki paroles, bels fiz David ?

(Est-ce toi qui parles... ? cité par Kunstmann, p.286)

Il se peut cependant qu'ici, « ço » ne soit pas l'antécédent de « ki » (*c'est toi* se disait : *ce es tu* -il pourrait y avoir une inversion interrogative du sujet, et le contact de *ço* avec *ki paroles* serait fortuit).

33) Boort, fustes vos ce qui si me navrastes ?

(Artu, cité par Kunstmann, ibid)

La même réserve s'impose ici.

7. Vers une explication.

7.1. le type ancien.

Quel que soit le type de clivée, il n'y a pas de lien direct entre l'antécédent et la subordonnée (ce lien direct en ferait une relative). Le seul autre antécédent possible serait *ce* qui est également thématique. La source syntaxique des clivées en diachronie pourrait donc être une relative ayant pour antécédent le pronom « ce » (une sorte de pseudo-clivée segmentée). On a vu en effet qu'en ancien français, « ce » peut précéder directement la subordonnée même lorsqu'elle comporte un pronom « humain ». Mais même si cette possibilité a pu exister alors, elle paraît peu plausible par la suite. Faut-il supposer que l'absence de compatibilité sémantique entre l'antécédent présumé, « ce », et le relatif en tête de la subordonnée, soit à l'origine de la dissociation devenue obligatoire entre « ce » et cette subordonnée ?

Une autre solution existe pour le type ancien : le lien entre la subordonnée et la construction attributive serait purement sémantique. Dans cette hypothèse, la subordonnée est en fait à l'origine une relative indépendante. Le « ce » est un pronom cataphorique, et le lien entre la prédication en « c'est » et la subordonnée est lâche, seulement établi par la relation cataphorique de pronom à pronom. C'est ce que propose Le Goffic, me semble-t-il (*« Il semble que la proposition en qu- soit à l'origine une intégrative (c'est à dire un terme pronominal largement autonome), qui aurait été « attirée » « captée » par le substantif adjacent »... »la relative (...) doit être considérée comme un groupe pronominal constituant de phrase, avec un statut de reprise (appelée par le pronom « ce ») » (p.221).*

Cette description évite de parler de relative à antécédent, même pour la première construction, et même pour l'ancien français : le lien entre « ce » et la subordonnée est l'identité

référentielle de termes juxtaposés, ou encore apposés. En termes prédicatifs, la prédication en *être* est complète, et la subordonnée à droite est initialement un thème disloqué à droite, avec ses caractéristiques restées telles quelles en français d'aujourd'hui : rupture intonative, intonation basse.

Cette explication présente encore deux handicaps : d'une part, elle n'explique pas les liens établis entre le pseudo-antécédent et la subordonnée tels que la forme du relatif, les accords en genre ou en personne pour le verbe. D'autre part, on ne voit pas comment on peut passer du statut de relative indépendante (ce qui suppose de vrais pronoms relatifs en tête de subordonnée) à celui de relative à antécédent, puis à celui de subordonnée à connecteur universel *que*, dans les autres types de clivées. Ce sont ces deux aspects que nous allons examiner.

7.2. L'accord avec le pseudo-antécédent.

En français moderne, les relatifs n'ont pas toujours la même forme selon qu'ils sont reliés à un antécédent ou indépendants ; par exemple, *dont* est toujours employé en liaison avec un antécédent. Les relatifs qui apparaissent dans les clivées sont les mêmes que ceux qui figurent dans les relatives à antécédent. Il y a donc accord.

L'accord est obligatoire en personne, comme dans l'exemple suivant :

34) C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau

(La Fontaine, III, 3 : il s'agit bien d'une clivée : dans la Fable, le locuteur est le loup qui voudrait inscrire cette phrase sur son chapeau, afin d'être pris pour le vrai Guillot) ; de même en genre, visible par exemple par l'utilisation de « lequel », accordé au pseudo-antécédent, ce qui devrait être impossible, dans le type ancien :

35) C'est l'amélioration de la race à laquelle il faut travailler

(Gide, cité par Le Bidois §1375)

Il faut donc supposer que la relative, « indépendante » en tant que prédication, s'accorde secondairement avec l'attribut ; si on suppose que *ce* accorde à lui l'attribut, et qu'il est en même temps cataphorique du pronom dans la relative, l'accord entre l'attribut et ce pronom ne fait que réaliser directement une relation sémantique indirecte entre les deux termes.

7.3. Le marquage fonctionnel sur l'antécédent.

Les deux autres types de clivées, le type redondant et le type moderne, ont une propriété qui les différencie nettement des relatives : la fonction du terme enchâssé est soit répétée, soit uniquement réalisée, sur le pseudo-antécédent. Il s'agit encore d'un accord, en fonction cette fois, mais en sens inverse : de l'enchâssée vers la principale. Ce marquage fonctionnel n'est repérable que si la fonction du terme absent de la clivée comporte une marque morphologique. Puisqu'il n'est jamais possible dans une relative ordinaire, on peut supposer qu'il obéit à des contraintes syntaxiques particulières ; de fait, pour qu'il soit possible, il semble qu'il y ait une condition nécessaire : que l'antécédent ne soit pas marqué fonctionnellement². La même propriété peut s'observer dans les concessives extensionnelles, et peut-être dans les questions utilisant le verbe « être » (ci-dessous). Ce marquage fonctionnel fait de l'antécédent un maillon commun aux deux prédications : l'antécédent reste bien évidemment attribut de *c'est*, mais il est désormais, dans les deux types de clivées qui utilisent ce marquage, rattaché fonctionnellement au verbe subordonné.

On peut interpréter sémantiquement le marquage fonctionnel sur l'antécédent : au lieu de focaliser la prédication sur le seul terme mis en question, la clivée focalise un terme fonctionnel. La focalisation englobe une préposition, un terme complexe éventuellement :

² C'est une propriété de la fonction attribut de *c'est* ; plus généralement, la pronominalisation en « le » neutre est possible avec la fonction attribut quelle que soit sa forme : *cet objet est à toi et le restera...* L'attribut se comporte comme une fonction super-ordonnée, compatible avec des fonctions internes spécialisées.

36) C'est pour les beaux yeux de la copine de Paul (et non de celle de Luc) que Pierre fait l'intéressant.

La focalisation sur un terme nominal n'a plus tout à fait le même sens³ :

36') ?C'est la copine de Paul (et non celle de Luc) pour les beaux yeux de laquelle Pierre fait l'intéressant.

On voit l'intérêt du type « moderne », lorsque le segment focalisé est non pas un terme simple, mais véritablement un constituant rattaché fonctionnellement à une autre proposition. On peut dès lors penser que dans la genèse de la construction, la nécessité d'une focalisation large dans des cas comme celui-ci a rendu nécessaire très tôt le type « moderne », en concurrence avec le type « ancien », pour construire les oppositions contrastives.

7.4. Le type moderne : une simplification.

L'évolution a dû passer par l'étape du type redondant, avec double marquage fonctionnel. On verra ci-dessous qu'une construction analogue est attestée dans les concessives du français classique. Le type moderne, qui réduit la connexion entre principale et subordonnée à l'alternance *qui/que*, aboutit de fait à une segmentation de la prédication qui est utilisée depuis toujours dans les constructions à terme *qu*- antéposé : d'un côté, un terme fonctionnellement marqué (incluant les prépositions), de l'autre le reste de la proposition. Le type ancien comporte trois segments syntaxiques distincts : la relation attributive, le terme *qu*- de la relative indépendante, et le reste de la subordonnée. Le type redondant est un peu plus complexe puisqu'il ajoute à cela le marquage fonctionnel sur l'antécédent. Par contraste, le type moderne ne présente que deux segments syntaxiques : la relation attributive, et le reste de la proposition subordonnée. C'est pratiquement la même chose que la construction syntaxique des questions partielles –sinon que la subordination doit rester explicite dans le cas des clivées, et que le terme focalisé n'est pas dans la même position que le terme *qu*-.

7.5. Les clivées utilisant « qui » sont-elles du type moderne ?

On peut se demander, pour les clivées dont le sujet renvoie au terme focalisé, si ces constructions sont bien à rattacher au type moderne : puisque la construction ne comporte pas de marque fonctionnelle, rien ne distingue ici un type d'un autre, et on a vu ci-dessus que, quel que soit le type, les clivées ont leur spécificité sémantique et énonciative qui les distingue des relatives. On pourrait les considérer comme des relatives liées syntaxiquement à leur antécédent (comme les clivées en *dont*), ce qu'il faut supposer de toutes façons pour décrire correctement les phénomènes d'accord. C'est l'analyse de Le Goffic (op.cit). Si on suppose, en suivant l'analyse de Kayne, que *qui* sujet, *que* non sujet, sont aussi dans les relatives à antécédent des formes de conjonction marquées fonctionnellement, plutôt que de vrais pronoms, le maintien de *qui* dans le type moderne n'est pas celui d'un pronom opposé à une conjonction, mais simplement le maintien d'une marque explicite de la fonction sujet sur la conjonction, tenant à la spécificité de cette fonction. Il y a bien dans ce cas une neutralisation de l'opposition des types de clivées : on pourrait aussi dire que la clivée en *qui* est du type redondant puisque rien ne marque morphologiquement la fonction sujet, et que l'accord en personne est obligatoire avec l'antécédent. Il me paraît cependant préférable de considérer qu'il s'est mis en place une construction ayant généralisé le marquage fonctionnel sur le terme focalisé, mais demandant le maintien au niveau du connecteur de subordination d'une opposition minimale entre non sujet et sujet, puisque cette opposition se retrouve ailleurs (questions, concessives).

³ Cf. Le Goffic, §157.

8. Similitudes.

Pour rester bref, je me contenterai de signaler ici deux autres constructions présentant des similitudes formelles avec les clivées, la variation en trois types ou l'opposition réduite à *qui/que*; ce sont d'abord les concessives extensionnelles (cf. Fradin 1977 ; Muller 1996), qui présentent également trois types, moderne, ancien et redondant, soit respectivement :

- 37) A quelque personne qu'il ait parlé,...
- 37') Quelque personne à qui il ait parlé,...
- 37'') A quelque personne à qui il ait parlé,...

Le type ancien a une connotation archaïque et le type redondant est surtout attesté en français classique (cf. Muller 1996, et pour des exemples Sandfeld). Les concessives confirment donc l'hypothèse diachronique d'une évolution vers le type moderne⁴.

D'autre part, les questions partielles utilisant *est-ce que* présentent la même opposition *qui/que* :

- 38) A qui est-ce que Paul a parlé ?
- 39) Qui est-ce qui a parlé ? / Qu'est-ce qui est arrivé ?

La construction comparable au type ancien n'existe que disloquée :

- 38') Qui est-ce, à qui Paul a parlé ?

Mais certaines questions en ancien français font penser à une possible dissociation entre la partie rhématique (le premier terme) et une reprise thématique sur le mode de la relative (comme le type « ancien » des clivées):

- 40) - Dont fu ce ma fille cui ensi avint ? -Sire, fait il, voire...
(Dans Kunstmann, p.285 : = Donc, fut-ce à ma fille qu'il en advint ainsi ?)

De fait, il s'agit ici d'une clivée interrogative. Mais la question partielle existe aussi avec un interrogatif direct repris par un relatif prépositionnel :

- 41) Quiels hom estes vos ne que dirai je ma dame a cui je baillai son enfant ?
(=A qui dirai-je à ma dame que j'ai baillé son enfant ?; Kunstmann, 107)
- 42) ...Que vous est avis quant ceste gens venront ?
(ibid)

9. Conclusion.

La syntaxe des clivées combine une prédication explicite en « être », mettant en évidence un terme rhématique et focalisé, à une proposition incomplète (ce qui reste de la prédication dans laquelle entre comme argument le terme focalisé). Au modèle « ancien », dissociant la prédication attributive et la construction du thème présenté sous la forme d'une relative indépendante, annoncée par « ce », s'oppose un autre modèle dans lequel la fonction argumentale relevant de l'enchâssée est venue marquer secondairement, ou exclusivement, le terme focalisé. Il n'est pas certain que le type « moderne » à marquage fonctionnel sur le seul terme focalisé soit réellement plus récent que le précédent, même si certains indices tendent à le faire croire. Ce qui est certain, c'est que cette construction,, qui marque fonctionnellement un terme hors de la sphère de la proposition d'origine, aboutit à une simplification, l'énoncé étant construit en deux termes au lieu de trois, mais en même temps à une modification de la sémantique de la focalisation. Le terme focalisé étant marqué fonctionnellement, devient indissociable de sa fonction dans l'énoncé dépendant, si bien que la focalisation se fait sur le terme en situation, ou sur un syntagme plutôt que sur un nom. Le moteur de cette évolution qu'on retrouve dans les concessives a probablement été la syntaxe de la question partielle, qui dissocie l'énoncé en deux termes de la même façon que ce type de clivées. D'autres

⁴ Les constructions en *quelque N...qui* sont rares, mais attestées : ...*quelque apaisement qui se soit fait depuis sur son nom* (Sandfeld, p. 390).

illustrations de la subordination particulière à quoi on arrive ici seraient à chercher dans certaines constructions marginales du français, les questions à mot interrogatif éloigné et les relatives enchevêtrées, qui laissent également perplexes grammairiens et linguistes.

Références bibliographiques :

- AKMAJIAN A. (1970), "O deriving cleft sentences from pseudo-cleft sentences", *Linguistic Inquiry*, I, 2, 149-168.
- FRADIN B. (1977), *Les concessives extensionnelles en français moderne*, thèse de 3ème cycle, Paris-VIII.
- FRADIN B. (1978), « Les phrases clivées en français, propositions pour une réanalyse », *Recherches Linguistiques* (Paris-VIII), 7, 89-132.
- GREVISSE M. (1980), *Le bon usage*, Duculot.
- GROSS M. (1968), *Grammaire transformationnelle du français, syntaxe du verbe*, Larousse.
- GROSS M. (1977), "Une analyse non présuppositionnelle de l'effet contrastif -l'extraction dans *C'est...Qu* et la négation », *Linguisticae Investigationes*, I, 1, 39-62.
- HAASE A. (1965), *Syntaxe française du XVIIe siècle*, 5e éd . , Delagrave.
- KAYNE R. S. (1975), "French Relative *Que*", *Recherches Linguistiques*, Paris-VIII, 2 , 40-61 et 3, 27-92.
- KNOWLES J. (1986), "The Cleft Sentence. A Base-Generated Perspective", *Lingua*, 29, 3, 295-317.
- KUNSTMANN P. (1990), *Le relatif-interrogatif en ancien français*, Droz.
- LE BIDOIS G. et R. (1938), *Syntaxe du français moderne*, A.Picard.
- LE GOFFIC P. (1993), *Grammaire de la Phrase française*, Hachette.
- LEARD J-M. (1992), *Les gallicismes, étude syntaxique et sémantique*, Duculot.
- LEHMANN C. (1995), « Relativsätze » in : J. Jacobs, A. von Stechow, W. Sternefeld, T. Vennemann, *Syntax, Ein internationale Handbuchzeitgenössischer Forschung*, W. de Gruyter, 1199-1216.
- MOREAU M-L. (1976), *C'EST.Etude de syntaxe transformationnelle*, Université de Mons.
- MULLER C.(1996), *La subordination en français*, Armand Colin.
- NØLKE H. (1983), « Quelques réflexions sur la structure sémantique des phrases clivées en français moderne », *Modèles linguistiques*, V, 1, 117-140.
- RIEGEL M., PELLAT J-C., RIOUL R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Hachette.
- SANDBELD K. (1977), *Syntaxe du français, Les propositions subordonnées*, Droz.
- SPILLEBOUT G. (1985), *Grammaire de la langue française du XVIIe siècle*, Picard.

Résumé.

Dans ce travail, on montre que les clivées, qui se répartissent en trois constructions syntaxiques différentes, ne sont pas des constructions emphatiques introduites par un présentatif suivi d'une relative. Les trois constructions sont attestées en ancien français à la même époque, et restent utilisées, mais l'une (le type moderne) est devenue la plus usuelle. On peut les décrire comme formées à l'origine de relatives indépendantes apposées à un attribut focalisé, et prenant cet attribut comme antécédent syntaxique. L'accord fonctionnel sur cet antécédent s'est imposé progressivement, aboutissant à une construction originale dans laquelle la subordonnée ne marque plus que l'opposition sujet/ non sujet.

Abstract.

This paper deals with cleft sentences. The three different syntactic constructions must be differentiated from emphatic clauses introduced by a presentative marker followed by a relative. All three constructions exist since old French and remain in use, but one of them (the modern type) became the most usual. They can be described as formed by free relatives in apposition to a focalised item, and taking this term as an antecedent. Functional agreement with the antecedent has gradually spread, resulting in a original construction in which the subordinate clause only marks the opposition between subject and non subject.